Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation

المملكة المغربية
وزارة الإقتصاد والمالية
مديرية المنشآت العامة والخوصصة

Press-Book

Délais de Paiements

- **Nombre d'articles : 13 (10 en français et 3 en arabe)**
- **Période couverte : Avril 2019**

10 mai 2019

Presse francophone

Libération 20/04/2019

BAM, CGEM et GPBM se concertent pour améliorer l'environnement du crédit aux entreprises

Appel à des mesures à même de rehausser l'écosystème productif et renforcer ses performances aux niveaux sectoriel et régional

Bank Al-Maghrib, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et le Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM) ont tenu une importante réunion consacrée aux financements des entreprises, jeudi 18 à Casablanca. Placée sous le signe «Financement des entreprises : bilan et perspectives», cette rencontre est la deuxième du genre organisée par ces trois institutions. En effet, elle intervient après celle organisée le 26 janvier 2016 et qui avait donné lieu à la mise en place d'un plan d'action et des propositions de mesures pour soutenir le financement des entreprises. «Cette deuxième édition a été l'occasion de dresser le bilan des actions engagées en faveur du financement des entreprises, en particulier les Très petites et moyennes entreprises (TPME) et d'examiner de nouvelles mesures pour améliorer l'environnement du crédit de ces entreprises», a indiqué Bank Al-Maghrib.

C'est ainsi que les participants à ladite réunion, placée sous la présidence du wali de Bank Al-Maghrib (Abdellatif Jouahri), du président du GPBM (Othman Benjelloun) et du président de la CGEM (Salaheddine Mezouar), ont été informés des actions et initiatives entreprises par les parties prenantes publiques et privées en vue de promouvoir le financement de l'entreprise. Des actions et initiatives réalisées à travers le maintien d'une politique monétaire accommodante et des mécanismes de soutien au financement bancaire des TPME; la création et l'opérationnalisation de l'observatoire de la TPME; le développement par les banques de produits bancaires et services non financiers destinés à la TPME; la part croissante des crédits bancaires à la TPME couverts par la garantie publique ainsi que les mesures publiques de soutien de la TPME en matière d'investissement et d'accompagnement. Les participants ont également pris acte des efforts fournis à travers «la conduite de réformes légales portant notamment sur l'adoption de la loi relative aux sûretés mobilières, la réforme des Centres Régionaux d'Investissements, la création d'un observatoire sur les délais de paiement et l'adoption d'une solution de financement des arriérés de crédit de TVA», a souligné Bank Al-Maghrib un dans un communiqué.

Lors de cette réunion, ces derniers ont en outre noté sur le plan international une décélération de l'activité chez les principaux partenaires commerciaux du Maroc sur fond de fortes incertitudes liées notamment aux tensions commerciales.

Au niveau national, l'attention a été portée sur la conjoncture économique difficile marquée

par une lente amélioration des activités non agricoles et un niveau élevé du chômage des jeunes.
Après avoir examiné les données relatives au tissu productif de l'économie nationale et de son financement ainsi que les facteurs explicatifs de l'atonie du crédit au niveau de l'offre et de la demande, les participants ont noté que l'accès au financement bancaire s'effectue généralement dans des conditions normales pour la PME. Ce qui est loin d'être le cas pour la TPE, l'accès au financement demeurant encore un défi.

Face à cette situation, les parties prenantes ont voulu en savoir plus sur les mesures en cours et à entreprendre afin de faciliter davantage le financement de l'entreprise. Ces mesures consistent notamment à renforcer les mécanismes d'accompagnement et de proximité des entreprises mis en place par les banques et de développer les modes de financement comme l'affacturage pour alléger les contraintes induites par les délais de paiement ; opérationnaliser la loi et l'observatoire sur les délais de paiement ainsi qu'œuvrer davantage à améliorer la relation banque-client et favoriser un rapprochement entre les banques et les fédérations sectorielles.

Autres mesures : mettre en œuvre les leviers de la stratégie nationale d'inclusion financière et particulièrement ceux visant la TPE et la micro-entreprise, à travers notamment l'accélération du développement des modèles alternatifs comme la microfinance et le crowdfunding ainsi que lever les freins au développement des financements désintermédiés, notamment via le marché boursier, la dette privée et l'investissement en capital risque. Conscients de la fragilité et de la fragmentation du tissu entrepreneurial, les participants ont appelé à « l'adoption de mesures à même de rehausser l'écosystème productif et renforcer ses performances aux plans sectoriel et régional », peut-on lire dans la note de Bank Al-Maghrib. L'objectif étant de faire émerger une pépinière d'entreprises et de projets bancables et créateurs d'emplois.

Ce travail devrait être fait à travers une approche coordonnée et fédératrice des dispositifs de promotion, d'information, d'accompagnement, de soutien et d'appui au financement de la TPME développés notamment par Maroc PME, la CCG et les CRI.

Les parties prenantes ont estimé en outre qu'il devrait se faire également dans le cadre d'un dispositif renforcé d'accompagnement et de financement spécifiques à la création d'entreprise en général et à l'innovation en particulier, à travers la promotion d'un environnement des affaires favorable en termes particulièrement de fiscalité, de procédures administratives et judiciaires.

Soulignons que la deuxième rencontre a connu la participation des présidents et directeurs

généraux des banques, les directeurs généraux de la Caisse centrale de garantie (CCG) et de Maroc PME ainsi que les présidents des fédérations sectorielles de la CGEM.

InfoMédiaire **15/04/2019**

Commandes publiques/Délais de paiement : Le Maroc améliore sa loi

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi sous la présidence du chef du gouvernement, Saâd Dine El Otmani, a approuvé le projet de décret modifiant et complétant le décret sur les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques. Le texte, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances, intervient dans le cadre du développement du climat des affaires. Il vise à mettre en place un mécanisme pour le dépôt électronique des factures et la dématérialisation de l'échange des données y afférentes à compter du 2 mai 2019, l'objectif étant de réduire les délais d'émission des ordres de paiement des dépenses relatives aux marchés publics, a ajouté El Khalfi.

Libération **13/04/2019**

Délais de paiement et intérêts moratoires des commandes publiques s'invitent au conseil de gouvernement

Mise en place d'un mécanisme pour le dépôt électronique des factures et la dématérialisation de l'échange des données y afférentes à compter du 2 mai 2019

Le conseil de gouvernement, réuni jeudi, a approuvé le projet de décret n° 2.19.184 modifiant et complétant le décret sur les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques.

Le texte, présenté par le ministre délégué chargé de la Défense nationale au nom du ministre de l'Economie et des Finances, intervient dans le cadre du développement du climat des affaires, a indiqué le porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi, lors d'un point de presse à l'issue de ce conseil.

Ce projet de décret vise à mettre en place un mécanisme pour le dépôt électronique des factures et la dématérialisation de l'échange des données y afférentes à compter du 2 mai 2019, l'objectif étant de réduire les délais d'émission des ordres de paiement des dépenses relatives aux marchés publics, a-t-il ajouté.

Selon le ministre, le texte vise aussi la dématérialisation de l'échange des données entre les acteurs économiques et l'administration, l'amélioration des services aux adjudicataires des

commandes publiques, la contribution au développement du climat des affaires et le renforcement de la transparence dans la gestion des commandes publiques.
Le conseil de gouvernement a également adopté le même jour deux projets de décret relatifs aux marchés publics et et à la Commission nationale de la commande publique, présentés par le secrétaire général du gouvernement au nom du ministre de l'Intérieur.

Le projet de décret n°2.18.933 modifiant et complétant le décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics vise l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires inhérents à la décentralisation aux dispositions des lois organiques sur les collectivités territoriales, a indiqué le ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement et la société civile, porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi, dans un communiqué lu lors d'un point de presse à l'issue de la réunion du Conseil.

Il a précisé que les modifications proposées concernent l'adaptation de la terminologie, des concepts et des formules utilisés dans le décret n° 2.12.349 avec ceux figurant dans les lois organiques sur les collectivités territoriales, outre l'attribution au ministre de l'Intérieur la prérogative de relever le plafond de 200.000 DH fixé pour les bons de commande réalisés par les collectivités territoriales.

Le texte stipule également la publication des documents relatifs aux marchés des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements de coopération intercommunale, conformément aux modalités de publication des documents des marchés de l'Etat, selon le ministre.

Ces modifications consistent, de même, en l'instauration de la corrélation entre la mise en oeuvre des mesures coercitives et la demande de l'avis de la commission nationale de la commande publique, comme elles stipulent que l'adoption des marchés des collectivités territoriales, de leur groupement et des établissements de coopération intercommunales relève des autorités compétentes au regard de la loi (présidents des conseils, de leur groupement ou des établissements de coopération intercommunales ou les fonctionnaires délégués).
Les modifications portent, en outre, sur la suppression de la commission de suivi des marchés des régions, des préfectures, des provinces et des collectivités et le transfert de leurs attributions à une commission permanente au sein de la commission nationale de la commande publique en vue d'instaurer un interlocuteur unique dans le domaine de suivi des plaintes et des demandes d'avis relatives aux commandes publiques.

Le deuxième projet de décret n° 2.18.934 modifie et complète le décret n°2.14.867 du 7 Hija 1436 (21 septembre 2015) relatif à la Commission nationale de la commande publique. Il concerne la mise en oeuvre de la gouvernance institutionnelle à travers l'instauration d'un interlocuteur unique dans le domaine de présentation d'expertise et de consultations relatives

aux procédures de conclusion, d'exécution, de contrôle et de paiement des commandes passées par les collectivités territoriales et des personnes morales de droit public. Cette démarche sera concrétisée à travers la création d'une commission permanente au sein de l'organe délibératif de la Commission nationale qui sera chargée de l'examen des plaintes émanant des contractuels avec les collectivités territoriales, leur groupement et les établissements de coopération, d'une part, et l'émission des avis en cas de difficultés liées à l'interprétation des textes juridiques ou des clauses des cahiers des charges inhérents aux marchés des entités juridiques mentionnées, de l'autre part.

Le Site Info **12/04/2019**

Délais de paiement: le gouvernement a tranché

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi sous la présidence du chef du gouvernement, Saâd Dine El Otmani, a approuvé le projet de décret n° 2.19.184 modifiant et complétant le décret sur les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques.

Le texte, présenté par le ministre délégué chargé de la Défense nationale au nom du ministre de l'Economie et des Finances, intervient dans le cadre du développement du climat des affaires, a indiqué le porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi, lors d'un point de presse à l'issue de ce conseil.

Ce projet de décret vise à mettre en place un mécanisme pour le dépôt électronique des factures et la dématérialisation de l'échange des données y afférentes à compter du 2 mai 2019, l'objectif étant de réduire les délais d'émission des ordres de paiement des dépenses relatives aux marchés publics, a ajouté El Khalfi.

Selon le ministre, le texte vise aussi la dématérialisation de l'échange des données entre les acteurs économiques et l'administration, l'amélioration des services aux adjudicataires des commandes publiques, la contribution au développement du climat des affaires et le renforcement de la transparence dans la gestion des commandes publiques.

Challenge.ma **12/04/2019**

Délais de paiement : adoption d'un projet de décret

Le **Conseil de gouvernement**, réuni jeudi sous la présidence du chef du gouvernement, Saâdeddine El Otmani, a approuvé le projet de décret n° 2.19.184 modifiant et complétant le décret sur les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques.

Le texte, présenté par le ministre délégué chargé de la Défense nationale au nom du ministre de l'Economie et des Finances, intervient dans le cadre du développement du climat des

affaires, a indiqué le porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi, lors d'un point de presse à l'issue de ce conseil.

Ce projet de décret vise à mettre en place un mécanisme pour le dépôt électronique des factures et la dématérialisation de l'échange des données y afférentes à compter du 2 mai 2019, l'objectif étant de réduire les délais d'émission des ordres de paiement des dépenses relatives aux marchés publics, a ajouté El Khalfi.

Selon le ministre, le texte vise aussi la dématérialisation de l'échange des données entre les acteurs économiques et l'administration, l'amélioration des services aux adjudicataires des commandes publiques, la contribution au développement du climat des affaires et le

Panora Post.com **09/04/2019**

Les marchés publics au menu du prochain conseil de gouvernement

Un Conseil de gouvernement se tiendra jeudi, sous la présidence du chef du gouvernement Saâdeddine Elotmani, pour examiner quatre projets de décrets.

Le premier concerne un projet de décret modifiant et complétant le décret relatif aux marchés publics, alors que le second modifie et complète le décret au sujet de la Commission nationale de la commande publique, indique lundi un communiqué du Département du chef du gouvernement.

Le troisième projet de décret modifie et complète le décret sur les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques, ajoute la même source.

Le Conseil examinera par la suite un projet de décret qui modifie et complète le décret sur les établissements et les cités universitaires, avant d'achever ses travaux par l'examen de propositions de nomination à de hautes fonctions, conformément à l'article 92 de la Constitution, selon le communiqué.

LE MATiN **09/04/2019**

Résultats financiers

Nexans Maroc, merci l'Afrique !

Mohamed Amine Hafidi,

Nexans Maroc ne s'attend pas à de grands changements cette année, puisque les marchés du bâtiment et des infrastructures électriques ne devraient pas croitre sensiblement. C'est la stratégie export, particulièrement en Afrique de l'Ouest, qui compensera encore le ralentissement de l'activité au Maroc du spécialiste du câblage.

Contrôle fiscal, baisse des activités marocaines, problèmes de recouvrement. 2018 est une année à oublier pour Nexans Maroc. Heureusement que les ventes en Afrique ont sauvé la mise. «L'année 2018 a été difficile pour Nexans Maroc. Le marché marocain a été atone à cause du ralentissement du secteur du bâtiment.
De même, les délais de paiement demeurent très longs. Il y a une volonté politique de les améliorer, espérons que ça se traduira par des actions concrètes», a déclaré d'emblée Karim Bennis, DG de Nexans NWA ((Afrique du Nord et de l'Ouest), le 8 avril à Casablanca, lors de la présentation des résultats financiers 2018.
Les délais de paiement moyens de la filiale marocaine du spécialiste mondial du câblage sont de 122 jours. «Nous allons être plus sélectifs dans l'avenir concernant les marchés et nos clients pour ne plus avoir de problèmes de recouvrement», lance Bennis. Ce dernier est revenu, par ailleurs, sur le contrôle fiscal qu'a subi le groupe l'année dernière. «Il s'agit de notre premier contrôle fiscal depuis 1947», affirme-t-il.

Il a concerné les exercices 2014 à 2017 et s'est soldé par le paiement au Fisc de 22 millions de dirhams, le second semestre 2018. Ce qui a impacté les performances du groupe. Le résultat net s'est ainsi établi à 13 millions de dirhams, soit un million de plus qu'en 2017. Côté revenus, ils ont atteint 1,64 milliard de dirhams, en hausse de 15% par rapport à 2017, grâce au développement des activités de distribution et à la croissance des ventes à l'export (+60%).
L'activité câbles, qui représente 80% du chiffre d'affaires du groupe, a baissé de 11% sur le marché marocain et celle des transformateurs et équipements de 6%, alors que l'activité distribution a progressé de 23%. Le marché infrastructures a vu ses revenus chuter de 14% au Maroc. Ils ont, en revanche, augmenté de 69% à l'export à 316 millions de dirhams, ce qui a contribué à la hausse des ventes globales de 18% à 577 millions de dirhams.

Le résultat d'exploitation a enregistré, quant à lui, 82 millions de dirhams (+71%), «compte tenu des effets volume, du maintien des marges et des gains de productivité, à la fois industrielle et administrative», explique le groupe.
Malgré les baisses de revenu sur le marché marocain et le contrôle fiscal, le groupe a toutefois réussi à maintenir ses bénéfices stables, selon Bennis.
Des bénéfices qui devraient s'inscrire dans la même tendance cette année. 2019 ne devra pas déroger à l'année précédente, puisque les marchés du bâtiment et des infrastructures électriques ne devraient pas croître sensiblement. C'est la stratégie export, particulièrement en Afrique de l'Ouest, qui devra encore compenser le ralentissement du marché marocain cette année.

Le Site Info **08/04/2019**

Rabat: les délais de paiement au menu du Conseil de gouvernement

Réunion à Rabat du Conseil de gouvernement

Un Conseil de gouvernement se tiendra jeudi, sous la présidence du chef du gouvernement Saâd Dine El Otmani, pour examiner quatre projets de décrets.

Le premier concerne un projet de décret modifiant et complétant le décret relatif aux marchés publics, alors que le second modifie et complète le décret au sujet de la Commission nationale de la commande publique, indique lundi un communiqué du Département du chef du gouvernement.

Le troisième projet de décret modifie et complète le décret sur les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques, ajoute la même source.

Le Conseil examinera par la suite un projet de décret qui modifie et complète le décret sur les établissements et les cités universitaires, avant d'achever ses travaux par l'examen de propositions de nomination à de hautes fonctions, conformément à l'article 92 de la

EcoActu **03/04/2019**

La réforme de la justice, un levier de développement

La justice marocaine est en pleine réforme. Plusieurs avancées ont été enregistrées pour garantir une marche vers l'institutionnalisation des principes de démocratie et des droits de l'Homme.

C'est dans ce sillage que le think tank Al Mountada a récemment organisé une rencontre sous le thème « La réforme de la justice, levier de développement ». Une rencontre à laquelle ont participé le ministre de la Justice, Mohammed Aujjar, magistrats, avocats, notaires, experts comptables, dirigeants de tous horizons, chercheurs, professeurs, étudiants, …

Elle a été l'occasion d'aborder un certain nombre de points notamment la réforme de la justice et l'indépendance du pouvoir judiciaire.

M.Aujjar a considéré qu'il est opportun de parler désormais d'une réforme globale de la justice au Maroc dans la mesure où il est aujourd'hui nécessaire de renouveler l'arsenal juridique du Maroc pour qu'il soit en phase avec les différentes évolutions de la société marocaine d'une part, et corriger certains problèmes structurels d'autre part, parmi lesquels l'importance des détenus en préventive, la surpopulation carcérale.

Le ministre de la Justice a de ce point de vue présenté la vision du Gouvernement au regard de ces problématiques et annoncé la mise en place de peines alternatives. Par ailleurs, les articulations entre développement économique et justice ont été au cœur de l'intervention de M. Aujjar.

Le ministre considère en effet que la justice à comme rôle primordial l'amélioration du climat des affaires, en ce sens que le Code de Commerce vise à renforcer la compétitivité de l'entreprise marocaine. Il veille notamment au respect des délais de paiement et des engagements des différentes parties ainsi qu'au respect des conventions internationales. L'amélioration du climat des affaires passe également, comme précisé par le ministre de la Justice, par la lutte contre la corruption. Dans ce sens, la loi relative à l'enrichissement illicite va être adoptée avec des nouveautés pour couvrir d'autres catégories, comme les acteurs du

secteur privé. En fin de rencontre, et avant la série de questions-réponses avec la salle, ont été présentées les propositions des membres d'Al Mountada pour une réforme plus efficiente de la justice au Maroc

Principales propositions d'Al Mountada :

1. Elaborer une base de données contenant les jurisprudences en vue de faciliter l'accès aux avocats ;

2. Développer une plateforme qui contient des informations financières (solvabilité, blocage Bank Al Maghrib, …) et les délais de paiement observés ; cette plate-forme pourrait être consultée par les professionnels (PME/TPE, commerçants, …) ;

3. Accélérer les processus judiciaires au sein des tribunaux marocains et limiter les reports de jugements qui nuisent aux citoyens ;

4. Revoir les différents mécanismes de l'expertise judiciaire notamment ceux relatifs aux topographes et aux informaticiens ;

5. Définir clairement la compétence des tribunaux du Royaume ;

6. Elaborer plus rapidement les décisions judiciaires ;

7. Réformer les procédures de redressement et de liquidation, ainsi que les procédures de saisies conservatoires et exécutives.

Ces propositions sont issues des travaux des cercles de travail des membres d'Al Mountada. Elles continueront à être affinées et développées dans le cadre des travaux de ces groupes. Pour rappel, Al Mountada, think tank indépendant, rassemblant des dirigeants de différents horizons (secteurs privé, public et associatif), a pour but de diffuser des idées en faveur du développement des Marocains.

LES ÉCO
L'inspiration au quotidien

03/04/2019

Financement des PME. Les députés listent leurs attentes

Le rapport parlementaire élaboré suite au vote à l'unanimité du projet de loi 21-18 visant l'amélioration du climat des affaires et d'accès au financement pour les PME liste plusieurs priorités.

Younes Bennajah
y.bennajah@leseco.ma

Les députés ont bien démarré la session extraordinaire qui s'est ouverte le 1er avril sous la coupole avec une concordance des appréciations de l'ensemble des groupes parlementaires sur la vitalité de la nouvelle législation. Les travaux de la commission ont été marqués par la participation active des ministres de la Justice et des Finances au débat, lesquels ont mis en relief l'apport des départements de l'industrie, de la Banque centrale et de la Commission nationale du climat des affaires. L'enjeu reste particulièrement important au niveau de l'amélioration des indicateurs d'évaluation du climat des affaires. En effet, lors de son argumentaire présenté devant les membres de la Commission de la législation, les représentants du gouvernement ont précisé que la nouvelle loi s'inscrit *«en complémentarité du Livre 5 du Code de commerce relatif aux entreprises en difficulté, qui intègre des dispositions visant la révision de plusieurs mesures contenues dans le Code des obligations et des contrats, laquelle révision impactera positivement l'environnement des PME»*, souligne le rapport final de la Commission de la législation au sein de la Chambre des représentants. Avant de mettre en avant leurs attentes par rapport à la loi, les parlementaires ont élaboré une feuille de route spécifique pour les entreprises en difficulté, perçue de manière identique entre la majorité et l'opposition. À côté de la création d'une instance indépendante chargée d'accompagner lesdites entreprises en difficulté, les députés insistent également sur les mesures d'accompagnement qui devront être cadrées par des textes particuliers avec *«des guides qui précisent les délais»*.

Le rôle de la Commission nationale du climat des affaires reste très important pour le gouvernement.

Quel impact sur le climat des affaires

La version finale de la loi s'attend à ce que les mesures nouvellement décidées puissent améliorer les indicateurs d'accès au financement. Les statistiques rapportées devant les membres de la commission indiquent que les études d'impact réalisées pour le compte de 73 États ayant adopté le même dispositif montrent que la hausse des chances d'accès au crédit pour les PME s'est améliorée de 8% alors que la hausse du capital actif oscille entre 10% et 20%. Après l'adoption de cette loi, les connexions entre les résolutions de la Commission nationale du climat des affaires et la réforme du Code de commerce devront se renforcer davantage. Il faut dire que pour le volet institutionnel, le rôle de la Commission nationale du climat des affaires reste très important pour le gouvernement. Cette instance qui se penche sur chaque mesure apte à faciliter le cadre d'activité des entreprises s'apprête à faire le bilan de 10 ans d'exercice et tracer un nouveau plan d'action pour accompagner les entreprises. Les recommandations phares des députés ont porté quant à elles sur l'application avantageuse pour les entreprises de la procédure de liquidation des entreprises en difficulté dans l'optique de mieux protéger les TPE et les PME au niveau législatif en œuvrant à leur offrir *«des avantages incitatifs qui leur garantissent la continuité»*. Au niveau judiciaire, le rapport parlementaire cite le caractère relativement long de la phase contentieuse et *«la révision des délais devant les tribunaux de commerce pour les adapter à la nature des activités commerciales»*.

Les députés demandent une approche globale

Le projet de loi qui a été voté à l'unanimité n'a pas semblé convaincre pour autant les membres de la Commission de la législation au sein de la Chambre des représentants, qui ont appelé à changer d'approche et proposer un nouveau Code de commerce qui ne soit pas en déphasage avec les attentes. Pour les élus de la 1re Chambre, il est question actuellement *«de procéder à une évaluation globale de l'application du Code de commerce après y avoir introduit plusieurs amendements durant des années et cela dans l'objectif de mettre en lumière les insuffisances de cette loi cruciale»*. Il s'agit donc d'un appel unanime des formations politiques au Parlement à ce que l'approche fractionnée adoptée jusqu'à présent lors de la mise à jour des dispositions du Code de commerce soit délaissée en faveur d'une stratégie globale qui favorise le climat de l'investissement.

Presse arabophone

12/04/2019

مرسوم حكومي لإجبار المؤسسات العمومية على أداء ما بذمتها للشركات والمستثمرين خلال آجال محددة

صادق مجلس الحكومة، المنعقد اليوم الخميس بالرباط، برئاسة رئيس الحكومة، سعد الدين العثماني، على مشروع مرسوم رقم 2.19.184 بتغيير وتتميم المرسوم المتعلق بتحديد آجال الأداء وفوائد التأخير المتعلقة بالطلبيات العمومية. وأبرز مصطفى الخلفي، الوزير المكلف بالعلاقات مع البرلمان والمجتمع المدني، الناطق الرسمي باسم الحكومة، في بلاغ تلاه خلال لقاء صحافي عقب انعقاد المجلس الحكومي، أن مشروع المرسوم، الذي تقدم به الوزير المنتدب لدى رئيس الحكومة المكلف بإدارة الدفاع الوطني نيابة عن وزير الاقتصاد والمالية، والذي يأتي في إطار دعم مسار تطوير مناخ الأعمال، يهدف إلى وضع آلية للإيداع الإلكتروني للفواتير ونزع الصفة المادية على تبادل المعطيات الخاصة بها وذلك ابتداء من 2 ماي 2019. ويروم مشروع المرسوم، يضيف الوزير، التقليص من آجال إصدار الأمر بدفع وأداء النفقات المتعلقة بالطلبيات العمومية؛ ونزع الصفة المادية على تبادل المعطيات بين الفاعلين الاقتصاديين والإدارة؛ وتجويد الخدمات المقدمة لأصحاب الطلبيات العمومية؛ والمساهمة في تطوير مناخ الأعمال؛ ودعم الشفافية في مجال تدبير الطلبيات العمومية.

المساء
10/04/2019

وزراء يسابقون الزمن لإخراج مشاريع ملكية تحسبا لعمليات افتحاص واسعة

المهدي السجاري

كشفت مصادر عليمة أن عددا من وزراء العثماني دخلوا في سباق مع الزمن لإخراج عدد من المشاريع التي كانت موضوع اتفاقيات أمام الملك إلى حيز الوجود، وذلك تحسبا لعمليات افتحاص واسعة قد تشمل عددا من البرامج الاجتماعية التي أنفقت عليها ميزانيات مهمة في عدد من مدن المملكة.

وتشمل هذه المشاريع منشآت طرقية وبنيات سوسيو-اجتماعية ورياضية وثقافية، بعضها يتم تمويله بشكل مشترك بين القطاعات الحكومية المعنية والمبادرة الوطنية للتنمية البشرية والمجالس الجهوية والإقليمية. وذكرت مصادرنا أن تعليمات صدرت إلى مختلف الوزراء المعنيين بتنفيذ هذه المشاريع من أجل النزول إلى الميدان لمتابعة الأوراش المفتوحة وإيجاد الحلول للمشاكل التي قد تتم مصادفتها.

وتتمثل الصعوبات التي قد تتم مصادفتها في وجود مشاكل ذات طبيعة عقارية على مستوى الأراضي التي يتم تخصيصها لتشييد المشاريع، أو عدم قدرة المقاولات على استكمال تنفيذها بسبب الصعوبات المالية التي تصادفها. هذه النقطة تم حسمها على مستوى الحكومة، من خلال دعوة مختلف الإدارات والمؤسسات العمومية إلى ضرورة أداء مستحقاتها في الآجال المحددة حتى تتمكن من الوفاء بالتزاماتها.

منشور لرئيس الحكومة أكد على أولوية الاتفاقيات المبرمة أمام الملك

من جانب آخر، توصل أعضاء الحكومة والمندوبون السامون بمنشور أصدره سعد الدين العثماني بشأن البرمجة الميزانياتية الخاصة بالسنوات الثلاث المقبلة، مع الأخذ بعين الاعتبار إجراءات التحكم في النفقات ومتابعة الاتفاقيات المبرمة أمام الملك، وهو التوجه الذي حرص رئيس الحكومة على التأكيد عليه.. وخاصة بعد تفجر ملف برنامج الحسيمة منارة المتوسط، حيث تم إعطاء أولوية كبيرة لهذه الاتفاقية والمشاريع المتفرعة عنها.

تتمة ص 2

تتمات ص (1)

وزراء يسابقون الزمن لإخراج مشاريع ملكية تحسبا لعمليات افتحاص واسعة

المهدي السجاري

العثماني، ومن أجل توفير بعض الهوامش التي يمكن استغلالها في تمويل البرامج الاجتماعية، أكد من خلال هذا المنشور على استمرار الطابع «التقشفي» لمشاريع الميزانيات المقبلة. ودعا رئيس الحكومة وزراءه إلى ترشيد وضبط نفقات المعدات والنفقات المرتبطة بتسيير الإدارة، وتشجيع استعمال الطاقات المتجددة وتكنولوجيات النجاعة الطاقية وترشيد استعمال الموارد المالية.

ودعا العثماني إلى ضرورة التحكم في نفقات الموظفين من خلال ضبط توقعات كتلة الأجور وتقييد صرفها بالسقف المحدد لها. إلى جانب حصر إحداث المناصب المالية في الحاجات الضرورية واستغلال الإمكانات المتعلقة بإعادة انتشار المناصب المالية لتغطية العجز على المستوى المجالي والقطاعي.

الأحداث المغربية

08/04/2019

تفاقم إفلاس المقاولات المغربية يهدد عشرات الآلاف من فرص الشغل!

تفاقم مؤخراً إفلاس عدد من المقاولات المغربية، وهو الأمر الذي بات يهدد بتبخر عشرات الآلاف من فرص الشغل. و يتراوح المعدل السنوي لإفلاس المقاولات بالمغرب بين 5000و8000 مقاولة، من دون احتساب "المقاولات النائمة"، التي تنتظر تحسن الأحوال الاقتصادية. وحسب الأرقام الأخيرة، فإن السبب في إفلاس 40 في المائة من المقاولات يرجع إلى أن التأخر في أداء المستحقات التي لها على الدولة، يتجاوز 150 يوما، بينما تتم آجال تسوية الأداء مع الموردين في غضون مائة يوم.